

PROJET DE TRAVAIL EN CO-INTERVENTION : MAITRESSE DE LA CLASSE / MAITRE E

1. Orientation : Travail en autonomie.

Il s'agit pour l'élève :

- de distinguer les enjeux des activités scolaires (ce qu'il y a à comprendre, à réinvestir, ..) et les actes concrets
- de mettre en place des stratégies méthodologiques lors de réalisation de tâches écrites en lecture.
- de centrer son attention sur ses procédures, sur l'efficacité de leur fonctionnement et réinvestir ultérieurement les plus pertinentes
- d'identifier ses erreurs et de prendre appui sur ses réussites

L'ensemble du dispositif permet aux élèves:

- de s'exprimer plus longuement sur les tâches qu'ils ont réalisées
- d'acquiescer plus de confiance en leurs possibilités et d'oser essayer
- d'interagir plus efficacement avec le maître, les pairs

En outre, il permet

- de préserver l'unité de la classe et de l'activité
- de faire jouer de manière souple les interactions (élève/élève, élève/maître (spécialisé ou non), maître/maître spécialisé)
- de maintenir les repères habituels indispensables à certaines tâches (référents collectifs, ...)
- d'anticiper, de prévenir des difficultés non encore repérées
- de surmonter des difficultés qui auraient pu aboutir à un signalement (pour certains élèves)

2. Constats et analyse des besoins:

- Présentation pour certains élèves de difficultés dans la réussite de tâches écrites en lecture, ces difficultés nécessitent un étayage fort de l'enseignant: les habiletés requises ne sont pas mobilisées (plusieurs hypothèses : non construites, ou non transposées, savoirs incertains....)
- Nécessité, pour les enseignants, de proposer des activités permettant aux élèves (notamment ceux qui sont en difficulté) de réussir, de manière autonome, des tâches écrites en lecture.

3. Dispositif proposé

- Mise en place d'un dispositif, ménageant, à l'intérieur du temps scolaire, des moments (2 fois 40 minutes environ) permettant aux élèves de CP de travailler de manière différenciée selon leurs besoins et leurs niveaux. Ceci, en s'appuyant, entre autre, sur les résultats des évaluations de rentrée (Evaluation d'Apprenti Lecteur, ...).
- **temps 1 : séquence en classe** Le maître spécialisé et l'enseignante, en **co-intervention**, prennent en charge les élèves à l'intérieur de la classe.
- **temps 2 : séquence de re-médiation**
Trois groupes d'élèves sont constitués.
 - un groupe de 4/5 élèves géré par la maîtresse de la classe
 - un groupe de 4/5 élèves géré par le maître E
 - Le reste des élèves en autonomie complète dans la classe.

Pour les deux premiers groupes, il s'agit d'un temps de réflexion et d'échange entre pairs sur les tâches effectuées et sur les stratégies mobilisées lors de la réalisation de ces tâches .

4. Objectifs:

- Aider l'élève en difficulté à réaliser une tâche commune à l'ensemble de la classe. (la différenciation réside dans le degré d'étayage proposé par les enseignants)
- Pour le maître spécialisé : observer les élèves lors de réalisation de tâches « ordinaires » et mieux cerner leurs difficultés. Contribuer, en liaison avec les parents et les enseignants, à prévenir, réduire les difficultés éprouvées par les élèves, leur permettant ainsi de tirer un meilleur profit de leur scolarité.
- La collaboration entre maîtresse de la classe et maître spécialisé doit aider à observer plus finement les élèves, à comprendre la nature de leurs difficultés, et à évaluer le degré d'acquisition de savoirs et d'habiletés en lecture et les capacités de transposition de ces habiletés.
- réaliser l'inventaire des tâches pertinentes pour développer des habiletés qui se situent à proximité de celles qui sont déjà acquises. (élaboration de stratégies d'enseignement adaptées aux individus et au(x) groupe (s))
- Proposer des modes de guidage pertinents de l'activité des élèves dans ces habiletés.

5. Descriptif du fonctionnement des séances en classe:

5.1. Intervenants :

M. (maître de la classe), M., maître E

5.2. Objectifs:

Ce travail a pour objectif principal de mettre l'accent sur ce qui fait « le métier d'élève ».

- les élèves seront amenés à faire preuve d'autonomie en choisissant leurs fiches de travail, en évaluant s'il est nécessaire de demander l'aide d'un adulte.
- les élèves devront, pendant ces séquences, veiller à mener leur travail à terme, à remettre un travail présenté avec soin

5.3. Matériel:

- fiches pédagogiques (tous supports possibles de lecture) réalisées à partir de notions familières adaptées au niveau moyen de la classe et sollicitant des habiletés travaillées lors de séances de lecture voir livret CP (ex : habiletés critiques en début de CP remise en ordre des mots d'une phrase, mise en correspondance chaîne orale, chaîne écrite, localisation de phonèmes, mémorisation de mots écrits, copie différée, identification de mots en contexte, compréhension de récit)
- quantité: 5/6 fiches pour 45mn. Ces fiches sont présentées sans consigne orale (y figurent, sauf projet spécifique, des pictogrammes indicateurs, des consignes écrites ou pas de consignes). Les enfants choisissent leurs fiches et les réalisent à leur propre rythme, sans obligation de travailler sur l'ensemble des fiches. Chaque fiche choisie doit être terminée.

5.4. Organisation:

- Les élèves seront invités à choisir une fiche de travail parmi un choix de 5/6 fiches exposées sur une table centrale de la classe. Une fois la première fiche terminée, ils iront choisir une autre fiche, et ainsi de suite.
- Il est rappelé aux élèves qu'ils doivent réussir chaque fiche le mieux possible et qu'ils peuvent pour cela demander de l'aide à un des maîtres présents dans la classe, en levant le doigt. La notion d' « élève efficace » est explicitée autant de fois que nécessaire. Le travail se fera en silence.
- Il est dit aux élèves qu'ils ne sont pas obligés de tout faire: il faut faire au mieux. Le principe est que " tout le monde travaille forcément très bien" pendant cette séquence.
- Une activité périphérique sera prévue pour les élèves les plus rapides qui auraient fini toutes les fiches avant la fin de la séance.
- En fin de séquence, les élèves vont chercher, éventuellement, les fiches qu'ils n'ont pas eu le temps de faire. Les intervenants ramassent la collection de fiches de chaque élève.

5.5. Interactions:

Niveau enfant- adulte.

Initiative de l'interaction

- l'enfant: «si tu ne sais pas, tu lèves le doigt»
- l'adulte, s'il constate un échec massif

5.6. Evaluation:

Elle se fait à 2 niveaux

- Niveau du traitement de l'information et d'autonomie face à la tâche. (en cours de séance)
- Niveau d'efficacité de mise en oeuvre des habiletés, de mobilisation des savoirs. (après la séance)

5.7. Cotation du travail fait en classe:

Les travaux des élèves seront évalués de deux manières:

- **Niveau d'efficacité de mise en oeuvre des habiletés, de mobilisation des savoirs**
 - **1**: fiche entièrement réussie
 - **3**: quelques erreurs
 - **9**: échec complet
 - **0**: fiche non-faite
- **Niveau du traitement de l'information et d'autonomie face à la tâche.**
 - **A**: fiche faite sans aide du maître
 - **B**: L'élève sait faire le travail mais manque d'assurance: il sait expliquer la consigne au maître qui vient l'aider.
 - **C**: l'élève ne comprend pas la consigne. Le maître la lui explique.
 - **D**: Le maître doit faire une partie du travail, un ou deux exemples, avec l'élève
 - **E**: l'élève ne comprend pas du tout le travail demandé : le maître l'aide à faire tout l'exercice

Cette cotation est expliquée, « explicitée », aux élèves systématiquement lors de chaque séquence. Les travaux des élèves sont codés selon les 2 niveaux ci-dessus pour chaque enfant et chaque habileté afin de :

- déterminer un profil d' autonomie
- déterminer un profil d' acquisition d'habileté

6. Descriptif du fonctionnement des séances de re-médiation en classe et/ou hors classe:

6.1. Objectifs des séances:

amener les élèves

- à évoquer les tâches effectuées lors de la séance 1.(description, réorganisation mentale, justification, argumentation,...)
- à prendre conscience des stratégies qu'ils ont mobilisées et à les expliciter. à les confronter aux autres élèves du groupe (échanges entre pairs,).
- à identifier leurs réussites et leurs erreurs

6.2. Intervenants:

M. (maître de la classe), M., maître E

6.3. Matériel:

- fiches individuelles réalisées lors de la séance 1
- (éventuellement, autres fiches équivalentes)

6.4. Interactions:

Niveau enfant- enfant (majoritairement)

L'adulte a un rôle régulateur: il maintient l'orientation, pose des questions, n'apporte une réponse qu'en dernier recours.

6.5. Tâches réalisées

- travail sur les erreurs par analyse de son travail et confrontation entre pairs
- verbalisation sur les différents niveaux de réalisation
- verbalisation sur la démarche: (logique du discours dans la description chronologique des différentes étapes du travail, utilisation du vocabulaire idoine,...)
- verbalisation des savoirs et des habiletés mobilisés....

6.6. Organisation:

Deux modalités de travail seront prévues pour ces séquences de re-médiation:

- Le groupe des élèves " les plus efficaces" :
Les élèves de ce groupe seront ceux qui auront réussi les fiches de la séquence précédente en classe et/ou qui auront fait preuve d'autonomie dans cette séquence. Ces élèves seront en autonomie complète dans la classe sur des activités d'approfondissement préparées par leur maître.
- Les deux groupes d'élèves "moins efficaces" :
Les enseignants mettront en place des actions de remédiation ou d'aide en fonction de leurs compétences respectives. Il s'agira de reprendre les fiches de la séquence en classe et d'amener les élèves à discuter de leurs méthodes de travail, à exploiter leurs erreurs, à élaborer ensemble la correction de ces travaux. Les interactions verbales seront favorisées, encouragées par l'enseignant
- En fin de séance, lors du regroupement des élèves, on peut demander à chaque groupe de présenter brièvement le travail qu'ils ont réalisés.
- A l'issue de chaque période, une évaluation est proposée pour:
 - identifier le degré d'acquisition des savoirs
 - répertorier les habiletés maîtrisées, en cours de construction ou non acquises

7. Durée du dispositif

Ce dispositif est prévu pour les périodes 2, 3 et 4 de l'année scolaire 200/200

En fin de chaque période scolaire, les enseignants concernés décideront de reconduire ou non ce dispositif pour la période suivante.

A, le

Le maître de la classe,

Le maître spécialisé,